

CLIENT	MARQUE	AGENCE	CONCOURS
Booking.com	Villas.com	-	JS5804-External
TYPE	Date :	Version :	Éditeur
Concours	04/08/2015	V4	AMB

Conditions générales d'utilisation complètes :

1. Ce Concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans ou plus. Sont exclus : les membres de la famille du Promoteur, ses agents ou quiconque ayant des liens professionnels avec ce Concours. Les employés de Booking.com Holding BV et de ses filiales pourront participer à ce Concours, mais en aucun cas ils ne seront autorisés à gagner.
2. Les individus participant à ce Concours devront s'assurer que leur participation (et l'attribution d'un quelconque prix) est conforme aux lois en vigueur dans le pays dont ils sont ressortissants et/ou résidents. Ce Concours est nul et non avenu partout où la loi l'interdit. Le Promoteur ne saurait être tenu d'entreprendre la moindre démarche, implicite ou explicite, quant à la légalité de la participation de chaque participant, ou concernant tout autre aspect du Concours.
3. Ce concours est gratuit, sans obligation d'achat. Un compte Instagram ou Twitter valides ainsi qu'un accès à Internet sont cependant nécessaires.
4. **Durée du Concours** : du 1^{er} septembre 2015 à 15:00 CET au 30 septembre 2015 à 15:00 CET.
5. **Modalités de participation** : Vous devez soit,
 - a. vous connecter à votre compte Instagram (ou en créer un gratuitement), vous abonner à @villascom et télécharger une photo d'un moment #InstantParadise (votre souvenir le plus fabuleux dans une location de vacances) et nous expliquer pourquoi vous aimez les locations de vacances. Ajoutez ensuite le hashtag #InstantParadise et le tag @villascom.

SOIT,

- b. vous connecter à votre compte Twitter (ou en créer un gratuitement), suivre @wwwvillascom, et télécharger une photo d'un moment #InstantParadise (votre souvenir le plus fabuleux dans une location de

The Independent Promotional Verification Service

PromoVeritas Ltd. Registered Office: Monument House, 215 Marsh Road, London HA5 5NE, UK. Registered in England: 4437132

©Copyright 2004-2015 PromoVeritas Ltd. All rights reserved.

This document has been created for a specific purpose. Unauthorised copying of this document in whole or in part will constitute an infringement of copyright. Furthermore, if used for a different promotion it could result in terms that are not fit for purpose.

vacances) et nous expliquer pourquoi vous aimez les locations de vacances. Ajoutez ensuite le hashtag #InstantParadise et le tag @villascom.

SOIT,

- c. aller sur le site www.villas.com/fr/contest.html et télécharger une photo d'un moment #InstantParadise (votre souvenir le plus fabuleux dans une location de vacances) et nous expliquer pourquoi vous aimez les locations de vacances. Indiquez ensuite votre nom, votre adresse e-mail et votre pays de résidence.

Les participations sur Instagram et Twitter qui ne contiendraient pas le hashtag #InstantParadise, le tag @villascom (sur Instagram) ou @wwwvillascom (sur Twitter) et qui ne seraient pas publiées à partir d'un compte public ne seront pas éligibles.

6. Autres modalités de participation :

- a. Les participants doivent uniquement soumettre des images qui leur appartiennent.
 - b. Les participants ne sont pas autorisés à télécharger des images qui ont déjà été publiées ou qui auraient déjà remporté un prix ou une récompense lors d'un concours organisé par le Promoteur ou toute autre entité.
 - c. Les participants ne doivent pas soumettre des images qui violeraient les droits d'une tierce partie, y compris mais pas exclusivement, la propriété, les droits d'auteur, les marques déposées, les brevets, les logos, les droits de publicité ou la protection de la vie privée, les accords de licence ou tout autre droit de propriété intellectuelle.
 - d. Les participants devront avoir reçu l'accord de toutes les personnes présentes sur la photo qu'ils soumettent pour pouvoir participer au Concours.
7. Afin de pouvoir prétendre à un prix, les candidats participant via Instagram ou Twitter devront continuer à suivre respectivement @villascom ou @wwwvillascom une fois le concours terminé.
 8. En participant à ce concours, le candidat autorise le Promoteur à utiliser ses photos à des fins promotionnelles sans aucune rémunération, pendant une durée d'un an maximum. Le participant conserve le droit d'auteur. Toutefois, en participant à ce concours, le candidat autorise le Promoteur à publier ces photos, même ultérieurement, sur son site Internet, ses comptes Facebook, Twitter et Instagram. Le participant autorise également une éventuelle utilisation promotionnelle de ses photos sur l'outil promotionnel que le Promoteur aura choisi, sans contrepartie financière, sous réserve d'une mention précisant que le candidat en est l'auteur, pendant une durée maximum d'un an.
 9. Les participants devront soumettre leurs photos avant la fin de la durée du Concours. Les participations illisibles, incomplètes ou ne respectant pas la date limite du Concours ne seront pas acceptées.
 10. Plusieurs participations par personne sont autorisées, tant qu'elles sont uniques.
 11. **Prix :**
 - a. **Premier prix :** le grand gagnant remportera la somme de 10 000 € disponible sur une carte de crédit qu'il pourra utiliser pour réserver et payer un ou plusieurs établissements disponibles sur Villas.com (sous réserve que ceux-ci acceptent les cartes de crédit).

- b. **Autres prix** : deux gagnants se verront remettre chacun la somme de 1 000 € disponible sur une carte de crédit qu'ils pourront utiliser pour réserver un établissement sur Villas.com (sous réserve que celui-ci accepte les cartes de crédit).
12. Ces cartes de crédit prépayées seront valides jusqu'au 31 décembre 2016 et pourront être utilisées pour plusieurs transactions. Le séjour pourra se dérouler après la date d'expiration de la carte tant que la réservation aura été faite avant le 31 décembre 2016.
13. Les prix ne pourront donner lieu à aucun transfert, échange, ni à la remise de leur contre-valeur en monnaie.
14. Le Promoteur se réserve le droit d'offrir aux gagnants des prix différents, de valeur équivalente ou supérieure, si ceux annoncés n'étaient plus disponibles pour des raisons indépendantes de sa volonté.
15. La distribution des prix pourra prendre jusqu'à 28 jours, à compter de la date de l'annonce du gagnant.
16. **Désignation des gagnants** : toutes les photos valides (soumises à modération, voir clause 17) seront évaluées par un panel de jurés dont un juré indépendant, PromoVeritas, dans un délai de 5 jours ouvrables à compter de la date de clôture du concours, selon les critères suivants :
1. Qualité de la photo ;
 2. Originalité de la photo ; et
 3. Pertinence de la photo par rapport au thème #InstantParadise.
17. **Modération** : le Promoteur refusera, de l'avis raisonnable de celui-ci, les photos :
- a. dont le contenu pourrait être considéré comme offensant par le Promoteur ou qui pourraient porter atteinte au nom, à la réputation ou à la bonne foi du Promoteur ou de toute marque partenaire ;
 - b. montrant une marque déposée, un logo, ou tout élément protégé par des droits d'auteur dont le participant ne serait pas le propriétaire ou qui serait utilisé sans autorisation écrite préalable du détenteur des droits d'auteur (y compris des noms célèbres, des noms d'entreprises, etc.) ;
 - c. qui stéréotypent, diffament ou portent préjudice à d'autres personnes ou entreprises, y compris mais pas exclusivement, le Promoteur (et ses partenaires) ;
 - d. à connotation politique.
18. Les prix seront versés net (après déduction) de l'impôt sur les jeux de hasard néerlandais. Toutefois, si le gagnant réside en dehors du territoire néerlandais ou s'il n'est pas citoyen néerlandais, d'autres taxes sur la valeur de ces Prix pourront s'appliquer, en vertu des lois et règlements applicables dans le pays de résidence ou de citoyenneté du gagnant. Le gagnant sera seul responsable de sa conformité à la législation fiscale en vigueur dans son pays en ce qui concerne son gain. Booking.com BV n'effectuera aucun paiement et ne remboursera en aucun cas le gagnant pour tout paiement requis par la législation fiscale en vigueur et ne pourra être tenue responsable si le gagnant ne respecte pas la législation fiscale en vigueur.
19. **Notification des gagnants** : les gagnants seront contactés par e-mail à l'adresse indiquée au moment de leur inscription ou par message directement sur leur compte Twitter ou Instagram (selon le mode de participation) dans un délai de 5 jours ouvrés à

compter de la décision du jury. Les gagnants devront confirmer qu'ils sont bien éligibles et qu'ils acceptent le prix dans un délai de 7 jours à compter du premier contact. Dans l'hypothèse où un gagnant ne répondrait pas aux messages dans un délai de 7 jours à compter du premier contact, le Promoteur se réserve le droit de disqualifier ce gagnant et d'attribuer le prix à un autre gagnant, désigné selon les mêmes modalités.

20. Le Promoteur pourra uniquement utiliser les renseignements personnels des participants dans le cadre de la gestion de ce concours et à nulle autre fin, à moins qu'il n'ait obtenu leur consentement. Veuillez consulter notre Charte de confidentialité disponible ici : <http://www.villas.com/fr/content/privacy.html?sid=0806a620ddb0507e240f133dd85a65a;dcid=1;tmpl=docs%2Fprivacy-policy>
21. Les photos soumises par des syndicats, des associations de consommateurs ou des tiers ne seront pas acceptées. Les participations au concours incomplètes, provenant directement ou indirectement de syndicats, soumises via une macro ou tout autre procédé automatisé ainsi que toutes celles qui ne respecteraient pas entièrement ces Conditions générales d'utilisation seront disqualifiées et ne seront pas prises en compte. S'il s'avère qu'un participant utilise un/des ordinateur(s) pour contourner cette règle, en configurant par exemple un « script », en procédant à une « attaque par force brute », en dissimulant son identité en modifiant son adresse IP, en usurpant une ou plusieurs identité(s) ou via toute autre méthode automatisée visant à augmenter son nombre de participations et qui ne serait pas conforme à l'esprit de ce Concours, sa photo sera disqualifiée et ses éventuels gains seront annulés.
22. Ce Concours n'est aucunement sponsorisé, soutenu ou organisé par Instagram ou Twitter, ni associé à ces derniers. En y participant, vous acceptez de fournir vos renseignements personnels au Promoteur et non pas à Instagram ni à Twitter, et qu'Instagram et Twitter sont déchargés de toute responsabilité vis-à-vis de ce Concours.
23. Dans la mesure où la loi le permet, le Promoteur ne pourra être tenu responsable d'aucune perte ou dommage de quelque sorte que ce soit (qu'ils soient contractuels, délictuels – y compris, mais pas exclusivement, en cas de négligence – statutaires ou autre) découlant directement ou indirectement de ce concours et des prix.
24. Le Promoteur ou ses agences ne sauraient être tenus pour responsables en cas de non-ajout de certaines photos suite à des défaillances techniques ou autre, y compris toute défaillance qui relèverait du contrôle du Promoteur ou de ses agences. La preuve de l'envoi d'une photo ne constitue pas une preuve de sa réception. Le Promoteur décline toute responsabilité en cas d'erreurs système ou de toute autre défaillance qui entraînerait des perturbations, la perte, le retard ou la non-réception d'une photo ou de la notification d'un gagnant.
25. En cas de contestation, la décision du Promoteur est sans appel et aucune correspondance ne sera échangée.
26. Les gagnants pourront être invités, de façon raisonnable, à participer à des activités promotionnelles découlant de ce concours.
27. En prenant part à ce Concours, les participants confirment avoir lu les présentes Conditions générales d'utilisation et acceptent d'y être liés. Il en va de même en ce qui concerne les décisions prises par le Promoteur, lesquelles sont définitives en tout ce qui a trait au Concours. Le non-respect de ces Conditions entraînerait la confiscation du prix.

28. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne pouvait se dérouler comme prévu, notamment, mais pas exclusivement, en raison de falsification, d'intervention illégale, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause indépendante de la volonté du Promoteur pouvant nuire à l'administration, à la sécurité, à l'impartialité, à l'intégrité ou au bon déroulement de ce Concours, le Promoteur se réserve le droit (sous réserve de toutes instructions écrites en vertu de la loi applicable) de disqualifier tout individu qui interférerait avec le processus de participation et d'annuler, mettre un terme, modifier ou interrompre le Concours.
29. Si un acte, une omission, un événement ou une situation indépendants de la volonté raisonnable du Promoteur et l'empêchant de respecter les Conditions générales du Concours devait se produire, le Promoteur ne serait en aucun cas tenu responsable de tout retard ou défaillance dans l'accomplissement de ses obligations.
30. La version d'origine de ces Conditions générales d'utilisation a été rédigée en anglais britannique et sera traduite en italien, français, allemand, néerlandais, russe et espagnol. Ces traductions effectuées en interne sont uniquement fournies à titre de courtoisie et ne font pas foi. En cas de litige sur le contenu ou l'interprétation de ces Conditions générales d'utilisation, ou en cas d'incohérence ou de différence entre la version en anglais britannique et une version traduite, la version en anglais britannique prévaut et fait foi, dans la mesure où la loi le permet. La version en anglais britannique est disponible sur notre site Internet (en choisissant l'interface en anglais britannique) et elle peut vous être envoyée sur simple demande écrite de votre part.
31. Les noms et pays d'origine des gagnants seront disponibles sur ce lien www.villas.com/fr/contest.html dans les deux mois suivant la fin du Concours.
32. Ce concours est régi par la législation néerlandaise et les participants doivent se soumettre à la juridiction exclusive des tribunaux néerlandais compétents.

Promoteur : Booking.com B.V., KVK numéro : 31047344. Herengracht 597, 1017 CE Amsterdam, Pays-Bas